

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

« PACKAGE VOITURES SUIVEUSES BMW POUR LE TOUR AUTO - ÉDITION 2025 »

Préambule

Les présentes conditions générales de vente sont celles de BMW France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 805 000 Euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 722 000 965 et dont siège social est situé 5 rue des Hérons à Montigny-le-Bretonneux (78180), FRANCE. Téléphone : +33 (01) 30 03 10 00. Numéro de TVA intracommunautaire : FR 85722000965.

La société BMW France édite et exploite le site internet dédié à la vente de « Package Voitures Suiveuses BMW pour le Tour Auto - Edition 2025 », accessible aux adresses suivantes :

<https://evenements.bmw.fr/rynumtfh-inscription-tour-auto-vs/register>

<https://evenements.bmw.fr/awxgkmbn-inscription-tour-auto-vs/register>

(ci-après le « Plateforme »).

L'édition 2025 du Tour Auto se déroulera du 7 avril au 12 avril 2025 au départ de Paris, Dijon, Mulhouse, Clermont Ferrand, Villeneuve Les Avignon et Nice.

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (les "Conditions") sont applicables à la vente au client consommateur (le "Client") de Package Voitures Suiveuses BMW pour le Tour Auto (les "Prestations") présentés sur le site Internet accessible aux adresses <https://evenements.bmw.fr/rynumtfh-inscription-tour-auto-vs/register> et <https://evenements.bmw.fr/awxgkmbn-inscription-tour-auto-vs/register> (la "Plateforme").

Il est précisé que le Client recevra une invitation de la part de BMW et doit faire partie du fichier client BMW.

Le vendeur des Prestations est la société BMW France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2 805 000 Euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 722 000 965 et dont siège social est situé 5 rue des Hérons à Montigny-le-Bretonneux (78180), FRANCE.

Il est recommandé au Client de lire attentivement les Conditions avant toute réservation. En cochant la case "J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente" au moment de la réservation, le Client accepte l'application des Conditions. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les Conditions à tout moment, sans préavis, en publiant une nouvelle version de celles-ci sur la Plateforme. Ces modifications ne seront pas applicables aux réservations effectuées avant la publication des Conditions modifiées sur la Plateforme.

En acceptant les Conditions, le Client certifie être majeur et avoir la capacité de conclure un contrat avec le Vendeur.

Article 2 – Réservation des Prestations

Le Client peut réserver une Prestation sur la Plateforme en se conformant au processus suivant : Après avoir sélectionné les Prestations, le Client doit suivre les étapes de validation de commande durant lesquelles il est guidé par une série d'instructions. Le Client doit s'inscrire en fournissant

un certain nombre d'informations, notamment ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail, adresse et numéro de téléphone).

Après le paiement du prix des Prestations, le Client reçoit un e-mail de confirmation de la commande, qu'il s'engage à conserver.

Le Vendeur se réserve le droit de d'accepter ou de refuser une réservation pour des motifs légitimes, notamment si les Prestations concernées ne sont plus disponibles, si les données clients sont erronées ou si le Client ne fait pas partie du fichier BMW et n'était pas destinataire de l'invitation.

Tout bénéficiaire de prestations commandées sur la Plateforme par le Client, qu'il s'agisse de la personne ayant procéder au paiement (ci-après dénommé l'« Acheteur ») lui-même ou de toute autre personne pour le compte de laquelle l'Acheteur a commandé des prestations sur la Plateforme (participant principal et/ou accompagnant) est ci-après dénommée le « Participant ». Le fait pour l'Acheteur de cliquer sur l'icône « Valider » à l'issue du processus de passation de commande de prestations sur la Plateforme emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV, par l'Acheteur et par les Participants.

L'Acheteur s'engage à communiquer sans délai les présentes CGV aux Participants. L'Acheteur se porte fort du respect des présentes CGV par les Participants. L'Acheteur est informé que les présentes CGV sont consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://www.bmw.fr/fr/topics/univers/evenements/cgv-bmw-pay.html>. L'accès à la Plateforme est gratuit. Les frais d'accès et d'utilisation du réseau de télécommunication sont à la charge de tout utilisateur de la Plateforme, selon les modalités fixées par ses fournisseurs d'accès et opérateurs de télécommunication.

Article 3 – Prestation, prix et paiement

Prestation

L'Acheteur peut commander des prestations sur la Plateforme (ci-après les « Prestations ») pour lui-même et pour son accompagnant qu'il aura inscrit. La prestation est nominative et non cessible, l'acheteur doit- être la personne visée par l'email envoyé par BMW France. À cet effet, lors de la passation de commande de Prestations l'Acheteur renseignera, sous sa responsabilité, notamment les nom, prénom, adresses postale, numéro de téléphone et email des Participants (participant principal et accompagnant).

L'Acheteur devra sélectionner l'expérience et la date (ci-après les « Engagement ») à laquelle il souhaite participer avec ou sans accompagnant comprenant :

- L'inscription d'une voiture BMW avec un équipage de deux personnes : le (la) pilote et le (la) copilote,
- 2 nuits en hôtels 3 ou 4 étoiles (petits-déjeuners inclus),
- La restauration (déjeuners, dîners, pauses gourmandes),
- Invitations à la Soirée de Lancement du 7 avril (si choix étape 1 – Paris – Dijon) ou cocktail sur le Parc Fermé et dîner (si choix étape 5 – Villeneuve Lez Avignon – Nice),
- 1 welcome pack : stickers « VIP », plaque de rallye officielle du Tour Auto et Roadbook,
- L'encadrement de pilotes-instructeurs BMW,
- Le prêt et l'installation d'un « TRIPY » par l'organisation du Tour Auto

Le prix des Prestations est établi en fonction de la date d'inscription :

- L'inscription par voiture pour un équipage de deux personnes s'élève à 1200 € TTC
- Clôture des inscriptions : le vendredi 7 mars 2025.

Le nombre de places étant limité, les commandes/inscriptions seront traitées dans l'ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles.

Le prix des Prestations est indiqué sur la Plateforme et confirmé lors du processus de réservation. Tous les prix sur la Plateforme sont affichés en Euros, TVA incluse.

Bien que le Vendeur s'efforce de s'assurer que tous les prix affichés sur la Plateforme sont exacts, des erreurs peuvent se produire (par exemple pour des raisons techniques, telles que des pannes de réseau, des erreurs de transmission, etc.). Si le Vendeur découvre une erreur dans le prix des Prestations, il en informera le Client dans les plus brefs délais et lui donnera la possibilité de reconfirmer la réservation au prix corrigé ou de l'annuler.

Conformément à l'article L.211-12 du code du tourisme, le prix des Prestations pourra être modifié à la hausse ou à la baisse par le Vendeur après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

- du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie;
- du niveau des taxes ou redevances sur les services hôtelier dans le Contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du Contrat, y compris les taxes touristiques,

L'éventuelle majoration du prix au titre du présent article sera notifiée au Client par le Vendeur de manière claire et compréhensible, et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des Prestations.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total du Contrat, le Client pourra résilier le Contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

Réciroquement, le Client pourra demander une réduction du prix du Contrat correspondant à toute baisse des coûts susmentionnés intervenue après la conclusion du Contrat et avant le début des Prestations.

2.2 L'inscription :

- L'inscription par voiture pour un équipage de deux personnes s'élève à 1 200€ TTC
- Clôture des inscriptions : le vendredi 7 mars 2025.

L'engagement comprend :

- L'inscription d'une voiture BMW avec un équipage de deux personnes : le (la) pilote et le (la) copilote,
- 2 nuits en hôtels 3 ou 4 étoiles (petits-déjeuners inclus),
- La restauration (déjeuners, dîners, pauses gourmandes),
- Invitations à la Soirée de Lancement du 7 avril (si choix étape 1 – Paris – Dijon) ou cocktail sur le Parc Fermé et dîner (si choix étape 5 – Villeneuve Lez Avignon – Nice),
- 1 welcome pack : stickers « VIP », plaque de rallye officielle du Tour Auto et Roadbook,
- L'encadrement de pilotes-instructeurs BMW,
- Le prêt et l'installation d'un « TRIPY » par l'organisation du Tour Auto

Paiement :

Le moyen de paiement disponible sur la plateforme est le paiement par Carte bancaire. Le paiement du prix des Prestations est effectué par l'intermédiaire du prestataire de services de paiement BMW Pay dont les conditions générales sont accessibles via le lien suivant :

https://www.adyen.com/fr_FR/legal/terms-and-conditions. En payant le prix des Prestations, le Client reconnaît avoir connaissance de ces conditions.

Le Client garantit que les informations de paiement fournies sont valides et correctes et qu'il est autorisé à utiliser le mode de paiement choisi.

Article 4 – Droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Client est informé qu'il ne dispose d'aucun droit de rétractation s'agissant des contrats de prestations de services de restauration, d'activités de loisirs ou d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. De ce fait, après inscription, aucun remboursement ne sera possible.

Article 5 – Modification du Contrat

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier unilatéralement le Contrat après sa conclusion et avant le début des Prestations, sous réserve que la modification soit mineure. Le cas échéant, le Vendeur en informera le Client par écrit et dans les meilleurs délais.

Si avant le début des Prestations, le Vendeur est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du Contrat, qu'il ne peut satisfaire aux éventuelles exigences particulières convenues avec le Client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il en informera le Client par écrit et dans les meilleurs délais.

Dans le cas d'une telle modification, le Client pourra demander une réduction du prix du Contrat si les modifications que le Vendeur a été contraint d'apporter entraînent une baisse du coût des Prestations ou de leur qualité, ou résoudre le Contrat sans aucun frais. Le Vendeur remboursera alors au Client tous les montants versés par ce dernier au plus tard quatorze jours après la résolution du Contrat.

L'information du Client par le Vendeur devra préciser les modifications proposées et, s'il y a lieu, leurs répercussions sur le prix du Contrat ; le délai raisonnable dans lequel le Client doit communiquer au Vendeur la décision qu'il prend ; les conséquences de l'absence de réponse du Client dans le délai fixé, et s'il y a lieu, le détail et le Prix de toute nouvelle Prestation proposée.

Article 6 – Annulation / résolution du Contrat

Le Vendeur pourra résoudre le Contrat sans être tenu d'aucune indemnisation si le Vendeur est empêché d'exécuter le Contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du Contrat au Client dans les meilleurs délais avant le début des Prestations.

En cas d'annulation ou de report par l'Organisateur de tout ou partie des Prestations du fait de la survenance d'un cas de force majeure, le Vendeur en informera l'Acheteur par courrier électronique dans les meilleurs délais.

Pour l'exécution des présentes sera notamment considérée comme un cas de force majeure toute mesure édictée par les autorités compétentes liée à la pandémie de COVID-19 qui surviendrait et empêcherait l'exécution des obligations de l'Organisateur telle que notamment : confinement, interdiction de rassemblement, fermeture administrative, restriction de déplacements, jauge maximale autorisée inférieure à celle initialement prévue, règles d'hygiène et de sécurité ou protocole sanitaire.

En cas de report par l'Organisateur de tout ou partie des Prestations, l'Acheteur pourra, à sa seule discrétion, soit accepter le report, soit le refuser. L'Acheteur devra formuler son choix par courrier électronique adressé à bmw-tourauto@group-evo.com dans un délai de 30 jours suivant l'envoi du courrier électronique de l'Organisateur informant l'Acheteur du report.

À défaut d'avoir manifesté son choix dans les conditions de forme et de délai susvisés, l'Acheteur sera réputé avoir refusé le report proposé par l'Organisateur. En cas de refus du report, la commande sera annulée par l'Organisateur et celui-ci remboursera à l'Acheteur le prix payé par ce dernier au titre de la commande annulée, sans autre dédommagement d'aucune sorte pour l'Acheteur et/ou les Participants concernés. Ce remboursement interviendra dans un délai de 30 jours suivant la date à laquelle l'Acheteur aura manifesté son refus du report.

Ce remboursement interviendra de la façon suivante : le Vendeur recréditera le compte bancaire ayant servi au paiement de la commande. L'Acheteur s'engage à informer les Participants du report.

En cas d'annulation par l'Organisateur des Prestations, le Vendeur en informera l'Acheteur par courrier électronique dans les meilleurs délais. La commande de l'Acheteur sera annulée, et le Vendeur remboursera à l'Acheteur le prix payé pour la commande dans un délai de 30 jours suivant la date de notification de l'annulation, sans autre dédommagement d'aucune sorte pour l'Acheteur et/ou les Participants concernés.

En cas d'annulation pour mauvaises conditions météorologiques, BMW France et l'Organisation ne peuvent être tenus responsables de l'annulation des excursions.

Article 7 – Cession de la commande

La commande est nominative et non cessible.

Article 8 – Condition de participation

Chaque participant doit pouvoir attester de son identité à l'accueil de l'événement et sur l'événement en fournissant une pièce d'identité en cours de validité.

Le Vendeur et l'Organisateur Peter Auto se réservent le droit de refuser l'accès à l'Événement à tout Participant qui ne serait en mesure d'attester son identité.

Dans une telle hypothèse, les Prestations seraient néanmoins considérées comme dûment et intégralement exécutées par le Vendeur sans aucun droit à remboursement, même partiel, ou dédommagement d'aucune sorte pour l'Acheteur et/ou pour les Participants concernés.

Article 9 – Mineurs

La réservation des Prestations est réservée aux personnes majeures.

Article 10 – Responsabilité

Le Vendeur est responsable de plein droit de l'exécution des Prestations prévues au Contrat, que ces Prestations soient exécutées par lui-même ou par des tiers.

Toutefois, le Vendeur n'est pas responsable des dommages imputables soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des Prestations prévues au Contrat, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Les Participants seront tenus pour responsable des dommages causés à des tiers. L'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'accidents corporels survenus lors des Prestations.

Article 11 – Assurance

Le Client garantit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile pour couvrir l'ensemble des dommages qu'il pourrait causer lors de l'exécution du Contrat.

Aucune assurance n'est comprise dans le prix du Contrat.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Le Vendeur est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux contenus relatifs aux Prestations. Aucun de ces droits n'est cédé au Client qui s'interdit en conséquence de reproduire, de représenter et plus généralement d'exploiter de quelque manière et sous quelque forme que ce soit lesdits contenus.

Article 13 – Traitement des données à caractère personnel

Le Vendeur, responsable de traitement, collecte les données à caractère personnel laissées volontairement sur la Plateforme par le Client lors de la réservation. Ces données sont nécessaires pour que le Vendeur puisse fournir les Prestations au Client (base légale : exécution d'un contrat). Elles peuvent par ailleurs être exploitées par le Vendeur pour des sollicitations commerciales adressées au Client.

Les destinataires de ces données sont le Vendeur et les prestataires Win-Win.com, Peter Auto, Driving Evolution, Serviceplan Paris, Auto Events qui interviennent dans le cadre des Prestations. Elles pourront par ailleurs être transmises aux différents services de l'Etat appropriés pour répondre à une obligation légale.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité s'agissant des données le concernant, d'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) ainsi qu'un droit à la limitation du traitement, qui peut être exercé par courrier au siège du Vendeur, adressé à l'attention du Délégué à la Protection des Données du Vendeur : BMW France, 5 rue des Hérons, Montigny-le-Bretonneux - CS20750, 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la fourniture des Prestations, à l'exception des données dont la durée de conservation minimum résulte d'une obligation légale ou réglementaire ou de l'extinction d'un délai de prescription.

Service réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr/fr/plaintes ou www.cnil.fr.

Article 14 – Contact / Assistance

Pendant l'exécution des Prestations, le Client pourra contacter le Vendeur pour demander de l'assistance en cas de difficulté ou pour signaler toute non-conformité des Prestations aux coordonnées suivantes : bmw-tourauto@group-evo.com.

Si le Client est confronté à des difficultés pendant l'exécution des Prestations, le Vendeur s'engage à apporter dans les meilleurs délais une aide appropriée eu égard aux circonstances de l'espèce et sans frais supplémentaires pour le Client.

Article 15 – Loi applicable / Règlement des litiges

Loi applicable

Le Contrat est régi par la loi française, sous réserve de l'application des règles nationales impératives du pays de résidence habituelle du Client.

Pour tout litige relatif à la formation, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou la rupture du Contrat, et de manière plus générale tout litige relatif à la réservation d'une Prestation sur la Plateforme, le Client pourra saisir soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction de son lieu de résidence au moment de la conclusion du contrat ou celle du lieu de survenance du fait dommageable.

Règlement amiable des litiges

En cas de litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes CGV, l'Acheteur ou les Participants pourront adresser une réclamation écrite auprès du Centre d'Interactions Clients de BMW France à l'adresse suivante : BP 70086, 67016 STRASBOURG CEDEX ou par courriel à service-client@bmw.fr.

Le Client peut aussi accéder à la plateforme de règlement en ligne des litiges mise en place par la Commission européenne à l'adresse <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

Règlement des litiges auprès du Médiateur

Le Client est informé qu'il peut également recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, à défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse de l'Organisateur et dans un délai raisonnable d'un (1) mois, dans les conditions définies aux articles L.616-1 et suivants du code de la consommation. Le médiateur dont relève le Vendeur, BMW France, est Médiation Cmfm, 19 avenue d'Italie – 75013 Paris (site internet www.mediationcmfm).

Règlement judiciaire des litiges

Sans préjudice de l'application des articles 10.2 et 10.3 ci-dessus, tout différend relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes sera soumis - à défaut d'accord amiable entre les Parties et sous réserve des règles d'ordre public applicables en matière de compétence juridictionnelle - au tribunal de commerce de Versailles, auquel les Parties font attribution de compétence exclusive, y compris en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 16 – Dispositions diverses

Intégralité du contrat

Les présentes CGV, en ce compris leur préambule et leurs deux annexes, constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties relativement à leur objet. Elles se substituent à toutes offres ou accords antérieurs écrits ou verbaux que les Parties auraient pu souscrire quant à leur objet.

Tolérances

Le fait pour une Partie de ne pas revendiquer l'application d'une stipulation quelconque des présentes CGV ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette Partie à exercer les droits qu'elle détient au titre de la stipulation en cause.

Nullité

Si l'une quelconque des stipulations des présentes s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes ni altérer la validité de leurs autres dispositions. Chacune des Parties pourra exiger de l'autre de consentir à l'adoption d'une disposition nouvelle et valide se rapprochant le plus possible dans son objet et son effet de la disposition frappée de nullité.